



CONSEIL MUNICIPAL

CR Succinct

Département

de

L'AIN

Arrondissement

de

BOURG EN BRESSE

Canton de Châtillon /

Chalarnonne

Commune

de

**MONTMERLE
S/SAONE**

Séance du 16 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf le 16 avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, **après convocation légale en date du 09 avril 2019**, sous la présidence de **Monsieur Philippe PROST, Premier Adjoint**, en remplacement de M. le Maire, empêché, conformément aux dispositions de l'article L 2122-17 du CGCT et de l'ordre du tableau du conseil.

Etaient présents :

M. Philippe PROST, Mme Marie-Ange FAVEL, Mme Marielle THOMAS, Mme Nathalie CASU, M. Jean-Sébastien LAURENT, M. Bernard ALBAN, Mme Mireille BEDIAT, M. Pierre GOBET, Mme Pascale COGNAT, Mme Carole FAUVETTE, Mme Anne-Marie PERRET, Mme Nelly DUVERNAY, M. David GARROS, M. Cyril DUVAL, Mme Bernadette DAGONNET, M. Alain CAMPION.

Ont donné un Pouvoir :

M. Anthony MAUFROY a donné pouvoir à M. Philippe PROST, Mme Virginie FREESE a donné pouvoir à Mme Nathalie CASU, M. Pierre VOUILLON a donné pouvoir à M. Pierre GOBET, Mme BOISSON Sandrine a donné pouvoir à Mme B.DAGONNET, Mme Hélène MERCIER a donné pouvoir à M. Alain CAMPION,

Absents excusés :

M. Raphaël LAMURE, M. Olivier DUMAS, M. Paul ADAM ; M. Pierre LIAGRE
Mme Corinne DUDU

Nombre de Conseillers :

Légal : 27

En exercice : 26

Présents : 16

Votants : 21

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, Marielle THOMAS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°DB.2019/16/04/01 – CREATION D'UN ESPACE DE VIE SOCIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-29, et L2121-18 ;

Mme Nathalie CASU, adjointe aux affaires sociales, présente à l'assemblée, le projet de création d'un Espace de Vie Sociale (EVS).

Ces structures ont vocation à renforcer les liens sociaux et les solidarités en développant à partir de projets d'habitants, des services et des activités à finalités sociales, culturelles et éducatives. Ils concourent à la politique d'animation d'une collectivité et contribuent à dynamiser le fonctionnement des structures sociales à destination des publics fragiles.

La genèse de ce projet est liée au développement de politiques publiques ambitieuses, menées par la municipalité depuis 2014, dans plusieurs secteurs :

- Dans le domaine de **l'Education**, avec l'intégration de l'ensemble des services périscolaires en régie communale entraînant la création d'un service municipal structuré, ainsi que la constitution d'un conseil municipal des enfants,

- Dans le domaine de la **Culture**, avec le développement d'une Médiathèque 3^{ème} Dimension proposant de nouvelles activités orientées vers le numérique, ainsi que de nombreuses actions culturelles,
- Dans le domaine **Social**, avec la création d'une Maison de santé, d'un dispositif Aides Etudes pour les jeunes et la mise en réseau de nombreux acteurs publics et privés, intervenant auprès des administrés de la commune,

L'EVS constituera donc un lien transversal indispensable au développement de synergies entre ces politiques, par le truchement d'actions répondant aux besoins sociaux identifiés sur le territoire, via l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2014.

L'objectif est de pouvoir ouvrir ce service d'ici la fin d'année 2019, dans la mesure où la commune de Montmerle dispose d'atouts propices à son avènement.

Plusieurs réunions de diagnostic partagé ont été réalisées depuis le début d'année, avec l'ensemble des partenaires sociaux et culturels œuvrant sur le territoire. Les besoins exprimés confortent l'analyse de la municipalité et traduisent d'un réel besoin de la commune, de se doter d'un tel outil.

Ces structures bénéficient du soutien de la Caisse d'Allocation Familiales de l'Ain.

Après en avoir délibéré, avec 22 voix Pour et 1 abstention (A.Campion), le conseil municipal **EMET** un avis favorable à la poursuite des travaux de création d'un Espace de Vie Sociale,

02 – COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE-CENTRE : ELECTION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Entendu l'exposé de M. Philippe PROST, Premier adjoint, il est procédé à l'appel de candidatures puis aux opérations de vote.

A l'appel de M. Philippe PROST, Mme Carole FAUVETTE se déclare seule candidate à cette élection, pour la liste « Montmerle avec Vous ».

Mme Nelly DUVERNAY et M. Pierre GOBET sont désignés assesseurs,

Ils procèdent au scrutin, à bulletin secret.

A l'issue des opérations, 21 bulletins sont dénombrés dans l'urne, conformément aux nombres de votants. Il est donc procédé au dépouillement.

Siège à pourvoir : 1

Nombre de votants : 21

Bulletin blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 19

Suffrages exprimés en faveur de Mme Carole FAUVETTE : 19

Mme Carole FAUVETTE est élue conseillère communautaire, par les membres du conseil municipal.

03 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION DES SPORTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

M. le Premier adjoint rappelle que suite à la démission de M. Nicolas ZIELINSKI, il convient de désigner un nouveau membre pour siéger à la commission des sports de la CCVSC.

A l'appel de M. Philippe PROST, Mme Mireille BEDIAT se porte candidate.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, le conseil municipal **DESIGNE** Mme Mireille BEDIAT, en qualité de représentante de la commune de Montmerle, dans la commission SPORT de la CCVSC.

04 – DESIGNATION D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT DES EAUX DE MONTMERLE ET SES ENVIRONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-29, et L2121-18 ;
Vu la lettre de démission de Monsieur Nicolas ZIELINSKI, conseiller municipal, membre suppléant du syndicat des eaux de Montmerle, reçue en Mairie le 23 mars 2019 ;
M. le Premier adjoint rappelle que suite à la démission de M. Nicolas ZIELINSKI, il convient de désigner un délégué suppléant au syndicat des eaux de Montmerle et ses environs, où il siégeait en tant que représentant de la commune.

A l'appel de M. Philippe PROST, M. Bernard ALBAN se porte candidat.
Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, le conseil municipal **DESIGNE** M. Bernard ALBAN, en tant que délégué suppléant au sein du syndicat des eaux de Montmerle et ses environs.

05 – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC GRDF POUR LA PARCELLE AH 254

Monsieur le Premier adjoint expose que la commune a été saisie d'une demande d'ENGIE INEO (GRDF) pour établir une convention de servitude applicable aux ouvrages de distribution de gaz.
Ces travaux sont liés au déploiement des concentrateurs du projet GAZPAR. Il s'agit d'équiper les équipements sportifs de la commune d'un compteur communicant GAZPAR.

Le point d'ancrage s'effectuera à partir d'un mat d'éclairage situé rue de Lyon, dans l'enceinte du pôle sportif.
S'agissant d'un domaine privé de la commune, une convention de servitude est nécessaire pour autoriser ces travaux, sur la parcelle AH 254.

Après avoir délibéré à l'unanimité des votants, le conseil municipal **AUTORISE** M. Philippe PROST, Premier Adjoint, à signer la convention de servitude avec GRDF, pour l'installation d'un compteur communicant GAZPAR, sur le mat d'éclairage situé sur la parcelle AH 254.

06 – ACQUISITION DES PARCELLES AC 1057 et AC 1094 – CHEMIN VERT

Monsieur le Premier adjoint, avec l'accord de la société DVS, propose au Conseil municipal d'autoriser l'acquisition à l'euro symbolique, les parcelles d'espaces verts propriétés du lotissement « Le Clos du Verger ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide **D'ACQUERIR** moyennant l'euro symbolique les parcelles de terrain cadastrées à Montmerle-sur-Saône (01090) section AC n°1057 et 1094 sise chemin Vert, appartenant à la société DVS siégeant à Châtillon-sur-Chalaronne ;